

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-331

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} décembre 2020, le règlement numéro 2020-331 intitulé « Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité ».

Ce règlement concerne la collecte sélective des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 8e jour du mois de décembre de l'an 2020.

Cynthia Bossé Directrice générale